

Un régime collectif de prévoyance au 1^{er} juillet 2021 !

Un accord prévoyance signé au terme d'une longue négociation !

Après plus de 7 mois de négociation, un accord a enfin été signé le 8 février 2021 entre Orange, SUD et les 4 autres organisations syndicales ! Les 28000 fonctionnaires d'Orange seront couvert-e-s à partir du 1/07/2021 par des garanties prévoyance (arrêt de travail, incapacité, invalidité, décès) de haut niveau, identiques à celles des collègues de droit privé, servies par **La Mutuelle Générale (LMG)**, le partenaire historique de France Télécom et de La Poste.

SUD regrette qu'Orange ait tardé à négocier cet accord, excluant de fait les milliers de fonctionnaires qui sont parti-e-s à la retraite chaque année et qui ont dû payer leur prévoyance plein pot sans participation de l'entreprise. Cependant, impliqués dans la santé et la prévoyance à Orange depuis 2001, nous nous réjouissons d'avoir bien négocié et signé un bel accord ! Ce ne fût pas un long fleuve tranquille en raison de la technicité du sujet, d'une direction un peu radine et d'une dynamique syndicale unitaire tardive avec la passivité volontaire de la 1^{ère} organisation syndicale à Orange...

Orange contraint de participer à 83% dans le régime !

Pour se conformer à l'exigence d'égalité de traitement entre salarié-e-s et fonctionnaires portée par les syndicats, la direction a dû mettre la main au portefeuille. L'écart d'âge moyen de plus de 17 ans entre les 2 populations se traduisait par un coût des garanties et donc un taux de cotisation très supérieurs pour les fonctionnaires. **L'entreprise a donc dû prendre en charge 83% du financement du régime** pour pouvoir aligner les cotisations à salaire égal. Le montage financier négocié avec les syndicats consacre une partie des **20 millions d'euros d'excédents** du régime santé générés en 3 ans d'exercice pour le financement du régime collectif de prévoyance des fonctionnaires à partir du 1^{er} juillet 2021.

Une meilleure couverture prévoyance pour une cotisation moindre

A Orange, les garanties prévoyance et les cotisations à salaire égal de tous les personnels seront donc identiques à partir du 1^{er} juillet 2021. Le **taux de cotisation de 0,712%** sera appliqué jusqu'au Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS = 41136€ en 2021). Sur la partie de revenus au-delà du PASS, le taux de **0,838%** s'appliquera. **Plus de 70% des fonctionnaires paieront une cotisation inférieure à 30€/mois, déductible du revenu imposable !**

Les garanties (voir en annexe de l'accord disponible sur anoo) seront sans commune mesure avec celles dont bénéficient actuellement 85% de fonctionnaires auprès de LMG. Notamment parce que **les indemnités seront calculées sur 100% du salaire net incluant les primes !** La mise en œuvre du régime est en préparation. Un plan de communication sera déployé d'ici au 1/07/2021 : notice, espace adhérent, courrier LMG, choix des équivalences...

Des baisses et vacances de cotisation santé !

Une partie des réserves sera aussi consacrée à une **baisse de près de 29% des cotisations santé** à partir du 1/07/2021. De plus, **4 mois de cotisation santé seront restitués** aux fonctionnaires qui ont permis ces excédents, sous la forme de cotisation à 0 : 1 mois en **avril 2021**, ce qui permet d'en faire bénéficier les collègues qui partiront à la retraite au 1^{er} juin (effet PPCR2) et 3 mois de **janvier à mars 2022**, pour la première année pleine du régime prévoyance.